



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2018-36**

**Objet : Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER)**

Conseillers en exercice	30
Conseillers présents	24
Quorum	16
Conseillers représentés	3
Suffrages exprimés	27

Pour | 27  
 Contre | 0

L'an 2018, le 2 octobre à 20h15, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au domaine de la Fraysse à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation	24/09/2018
Date d'affichage	24/09/2018

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Salleboeuf	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 15 OCT. 2018

N° 2018-36

**Objet : Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER)**

Vu la délibération du conseil syndical du SMER en date du 13 septembre 2018 portant modification des statuts du Syndicats

Rapport de synthèse :

La prise de la compétence GEMAPI conduit les délégués des membres au conseil syndical à procéder à une modification substantielle des statuts (projet joint) en 3 domaines : périmètre, compétences et gouvernance.

- Périmètre : ajustement aux bassins versants en intégrant les territoires de 21 communes de 4 EPCI (Arveyres, Cadarsac, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Izon, Moulon, Nérigean, Tizac de Curton, Saint Quentin de Baron pour la CALI, Saint Léon, Baron, Blésignac, Camiac et Saint Denis, Loupes pour la Communauté de communes du Créonnais, Pompignac pour la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", Montignac, Saint Pierre de Bat, Cantois, Targon pour la Communauté de communes rurale de l'entre deux mers) et en retirant les communes de Caumont, Cleyrac, Saint Félix de Foncaude, Saint Hilaire du Bois, Saint Martin du Puy, Saint Exupéry.  
*De ce fait, la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" représenterait le territoire de Camarsac, Croignon, Pompignac et Salleboeuf.*
- Compétence : recentrage uniquement sur les 4 items GEMAPI afin de ne plus être un syndicat mixte à la carte
- Gouvernance : réduction du nombre de délégués à 31 titulaires et 31 suppléants (au lieu de 60) soit 2 titulaires et 2 suppléants pour la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et prise en compte d'une démarche de mutualisation dans le mode de calcul de la cotisation des EPCI.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat

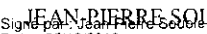
Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 2 octobre 2018

Le Président

Pour extrait conforme

  
JEAN PIERRE SOUBIE  
Date : 05/10/2018  
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

# SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres : 60	<u>Résultats du vote :</u>
Nombre de membres présents : 27	Présents : 27
Nombres de membres absents : 24	Votes POUR : 26
Nombre de pouvoirs : 2	Votes CONTRE : 0
Nombres de membres excusés : 9	Abstentions : 3
Secrétaire de séance : Monsieur Fontan, délégué de la Commune de St-Germain-du-Puch et délégué communautaire de la CALI	

### MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMER'E2M :

- Extension du périmètre,
- Modification des compétences,
- Evolution de la gouvernance,

### DELIBERATION N°19/2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 13 SEPTEMBRE, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle Des fêtes de la Commune de Saint PEY DE CASTETS, au 3 Avenue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean JOUANNO, Président.

Le Comité Syndical a pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum, conformément au CGCT.

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du Comité Syndical : 07/09/2018  
Date de 2<sup>ème</sup> convocation du Comité Syndical : 13/09/2018

#### Liste des communes membres présentes :

Les délégués des communes isolées : CAMARSAC - PELLEGRUE - SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG - SALLEBOEUF - CURSAN - LA SAUVE MAJEURE - SADIRAC - SAINT-GERMAIN-DU-PUCH - VAYRES.

Les délégués de La Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers : Mr BONNEAU CHRISTIAN - Mme MONIQUE ANDRON - Mme BEATRICE MARIN - Mr HONEGGER HENRI - Mr CHABOT FRANCIS.

Les délégués de La Communauté de Communes Castillon Pujols : Mr AMBLEVERT DANIEL - Mr GAUTHIER BERNARD - Mr JOUANNO JEAN - Mr DELGYEL JEAN CLAUDE.

Les délégués de La Communauté de Communes Du Pays Foyen : Mr FRITSCH LAURENT.

Les délégués de La Communauté de Communes Des Coteaux Bordelais : Mr ORTEGA MICHEL - Mme DUPUY JULIETTE.

**Les délégués de La CALI :** Mr FONTAN BRUNO – Mr LACHAPPELLE MERCI

**Les délégués de La Communauté de Communes du Créonnais :** Mr RONDET JEAN-CLAUDE –Mr LAFON FRANCIS - (suppléant de Mr SANCHIS) Mr ALBARRAN RAYMOND – Mr LATASTE FREDERIC.

**Le Délégué de la Communauté de Communes Secteur Saint LOUBES :** Mme COSTE MARIE-CLAUDE.

**Liste des EPCI membres présents :**

Les délégués des communes isolées : BEYCHAC ET CAILLAU - LISTRAC-DE-DUREZE - MASSUGAS - SAINT-AVIT-DE-SOULEGE - LE POUT - CROIGNON.

**Les délégués de La Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers :** Mme REYNAUD MARIE CLAUDE.

**Les délégués de La Communauté de Communes de Castillon Pujols :** Mr CESAR - Mr PAQUIER DIDIER - Mr DUDON BERNARD - Mme QUEBEC PASCALE.

**Les délégués de La Communauté de Communes Du Pays Foyen :** Mr ULMANN DAVID - Mr BAEZA JEAN MARIE - Mme LACHAIZE YOLANDE.

**Les délégués de La Communauté de Communes Des Coteaux Bordelais :** Mr BONNIER PATRICK.

**Les délégués de La Communauté de Communes du Créonnais :** Mme MAURY ANNETTE.

**Liste des membres non présents :**

Les délégués des communes isolées : AURIOLLES - CAPLONG - LANDERROUAT - CREON - SAINT-EXUPERY.

**Les délégués de La Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers :** Mr DAVID BONNEFIN - Mr VIAUD JEAN MARIE - Mr BAILLY GEORGES - Mme MUGRON JOSETTE.

**Les délégués de La Communauté de Communes de Castillon Pujols :** Mr BLANC THERRY - Mr DUPONT JEAN MARIE.

**Les délégués de La Communauté de Communes Du Pays Foyen :** Mme BLANCHARD DANIELLE – Mme JEANNINE LACOMBE - Mr BLUTEAU JOSE – Mr ROUBINEAU JEAN PIERRE.

Mr le Président fait part au Comité Syndical de la nécessité de modifier les statuts du Syndicat afin de répondre à :

- l'évolution de la réglementation relative à la compétence GEMAPI,
- l'évolution des statuts des EPCI membres,
- une cohérence territoriale sur l'ensemble du territoire du Syndicat,
- une cohérence de bassins versants vis-à-vis de la politique des partenaires techniques et financiers (subventions),
- une harmonisation de la gouvernance, bouleversée par le mécanisme de représentation-substitution qui a fait entrer automatiquement certains EPCI dans le Syndicat au 01/01/2018,
- une amélioration du fonctionnement du Syndicat (*évolution du nombre total de délégués*) pour fluidifier les échanges et améliorer les prises de décision en comité Syndical.





Des propositions de modifications des statuts du Syndicat ont été présentées pour avis au Comité Syndical, lors de la séance du 13 septembre 2018 ; elles concernaient notamment les articles suivants :

- ✓ Article 1 : membres et dénomination

# Bordereau de signature



## 2018\_36 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L ENTRE DEUX MERS \_ SMER

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	05/10/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	05/10/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident